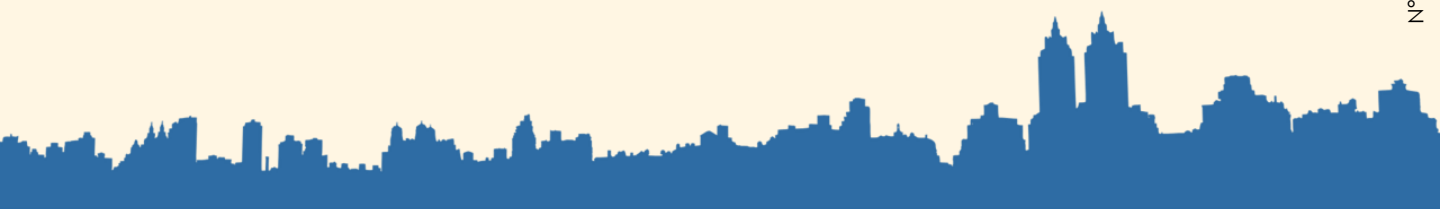


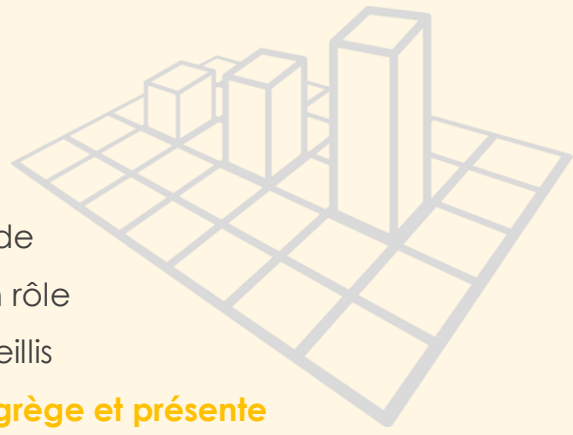
OBSERVATOIRE

Analyse de la typologie des
jeunes reçus dans les
résidences Habitat Jeunes de
Seine-Maritime

2 0 2 0



Introduction – Méthodologie



En tant que **tête de réseau régionale** en matière de logement des jeunes, l'URHAJ Normandie tient un rôle déterminant dans l'observation des publics accueillis à diverses échelles. Pour ce faire, elle **recueille, agrège et présente les données** disponibles chaque année dans les bases statistiques des **résidences normandes adhérentes ou non à l'Union**.

Remplies par les structures elles-mêmes de manière régulière et systématique, ces données permettent :

- D'analyser les **attributs** et **particularités** des populations présentes dans les résidences,
- De **suivre l'évolution** des tendances,
- De veiller au **juste équilibre** entre les populations accueillies,
- De **caractériser** et de **typer** les territoires,
- D'identifier des **besoins** ou des **problématiques** spécifiques.

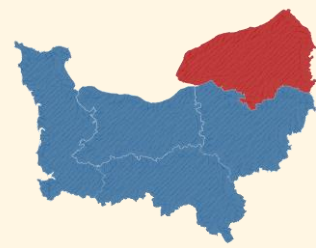
Dans la mesure où un temps de traitement doit être respecté (renseignement des données de chaque structure et vérification/consolidation des bases par les services de l'UNHAJ), l'observatoire ne peut être réalisé que sur **les données de l'année n-1, voire n-2** selon les délais et aléas.

Les observatoires ne présentent que des **résultats lissés** afin de mettre en lumière des problématiques globales et de ne pas inciter la comparaison entre les structures.

Les **données des CLLAJ et Services Logement ne sont pas prises en compte** dans ce document. Un observatoire dédié est mis en œuvre, davantage adapté à leurs problématiques et à leur réalité opérationnelle.

Indice de lecture : les **données** et **clés de lectures** essentielles **2018** sont indiquées en bleu, leurs **évolutions** vis-à-vis des **données 2017** sont représentées en rouge.

Introduction – Données démographiques du département de Seine-Maritime



Source : Insee, RP. 2016



✓ Population totale de Seine-Maritime en 2016 : **1 255 755 habitants.**

✓ Évolution annuelle de la population entre 2011 et 2016 : **0,07 % par an.**



✓ Nombre de jeunes de 15 à 29 ans en 2016 : **230 064.**

✓ Taux d'évolution annuel des 15-29 ans entre 2011 et 2016 : **- 1 % par an.**



✓ Part des jeunes de 15 à 29 ans dans la population totale en 2016 : **18,5%**

✓ La moyenne régionale étant de **17%** en 2016.

✓ En 2016, la Seine-Maritime a un indice de jeunesse légèrement supérieur à 1 (= **100**. En 2009, il était équivalent à **116**). Autrement dit, le rapport entre les moins de 20 ans et les personnes de plus de 60 ans a tendance à se creuser ces dernières années.

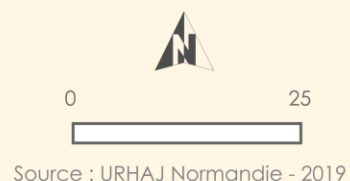
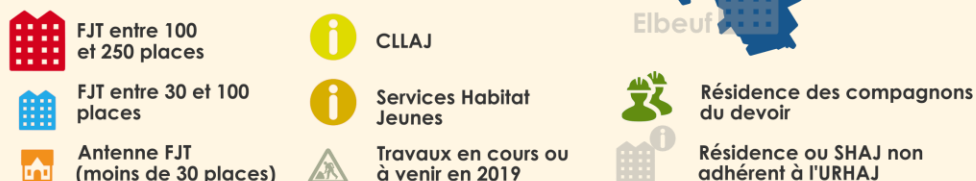
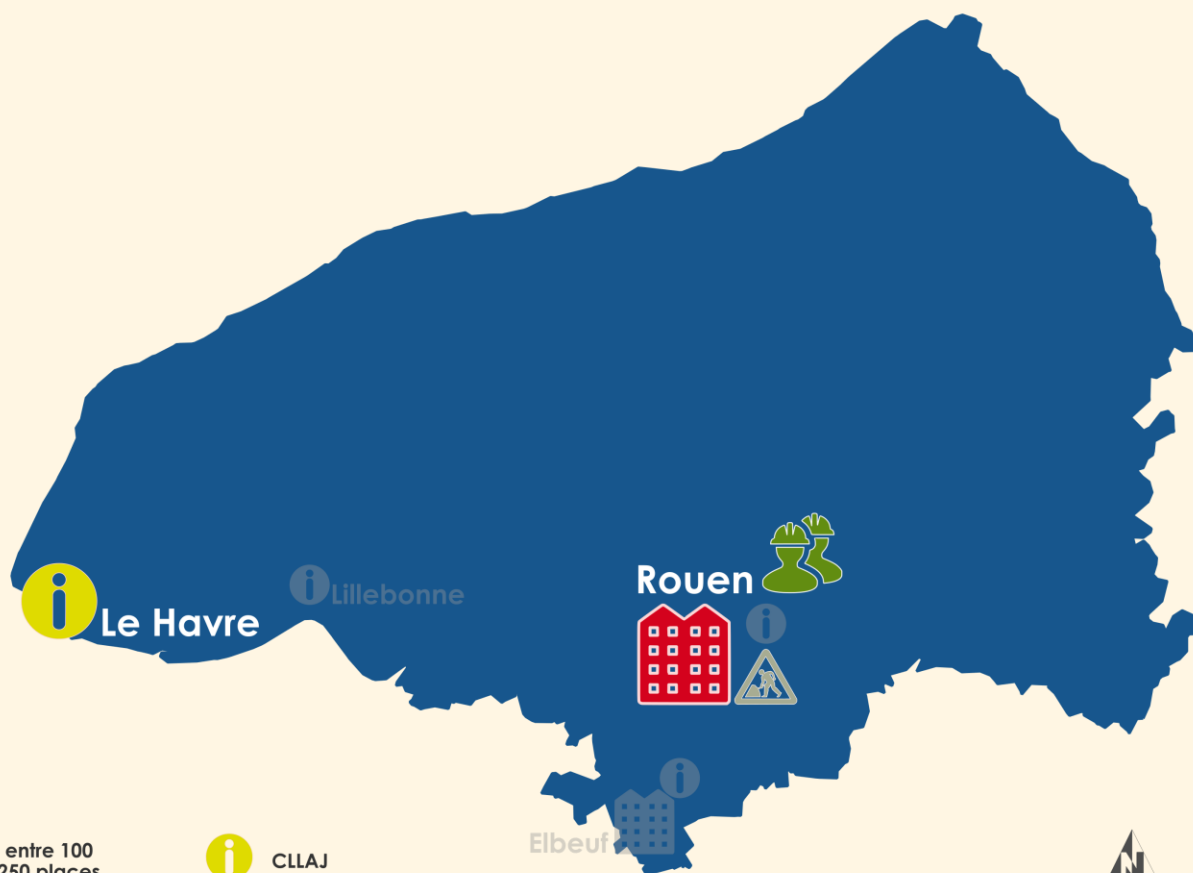
✓ Sur le département en 2016, 1 jeune sur 5 (**18,5%**) est non inséré au sens de l'Insee (ni en emploi, ni scolarisé).

✓ En 2017, **41 622** jeunes âgés de 16 à 24 ans bénéficient d'au moins une aide de la CAF.



Introduction – Le réseau dans le département de Seine-Maritime

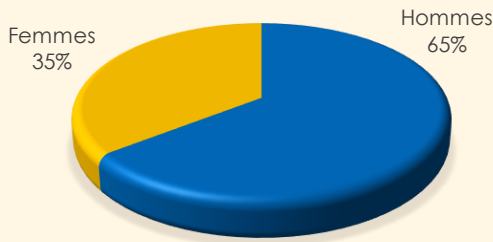
- **381 jeunes** ont été accueillis dans les résidences en 2018 (↓ depuis 2017).
- Les jeunes restent en moyenne légèrement plus de **8 mois** dans la structure (→ depuis 2017).
- Le taux d'occupation moyen des résidences s'élève à **94%** en 2017 (↑ de **5 points** depuis 2017).
- **66 543**, c'est le nombre de nuitées réelles pour les places FJT en 2018.



- Le réseau Habitat Jeunes seinomarin propose plus de **229 lits** répartis dans **200 logements** pour les moins de 30 ans.
- **35%** de l'offre Habitat jeunes se traduit par des logements de type diffus et **65%** par des logements de type collectifs.
- Le réseau emploie **17,2 ETP** pour assurer la fonction socio-éducative sur les territoires.

1. POPULATION

1.1. Population ayant séjourné dans les structures au cours d'une année

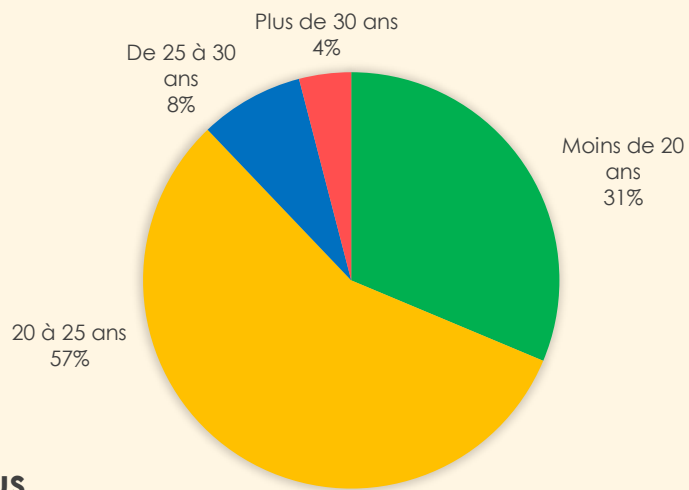


Un tiers des jeunes reçus sont des femmes (peu/pas d'évolution depuis 2017)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

2.1. L'âge des jeunes reçus

9 jeunes reçus sur 10 ont moins de 25 ans (↑ 20 points depuis 2017)



2.2. Le niveau scolaire des jeunes reçus

Bac professionnel ou technique (Niveau ou diplôme)

Institutions spécialisées (IMP, CAT...)

Niveau primaire

DEUG et autres Bac +2 (Niveau ou diplôme)

Bac +3 et plus (Niveau ou diplôme)

BTS ou DUT (Niveau ou diplôme)

Niveau collège (6ème, 5ème et 4ème)

CAP, BEP (Niveau ou diplôme)

Bac général (Niveau ou diplôme)

Brevet des collèges (Diplôme ou niveau 3ème)

0% 5% 10% 15% 20% 25% 30%

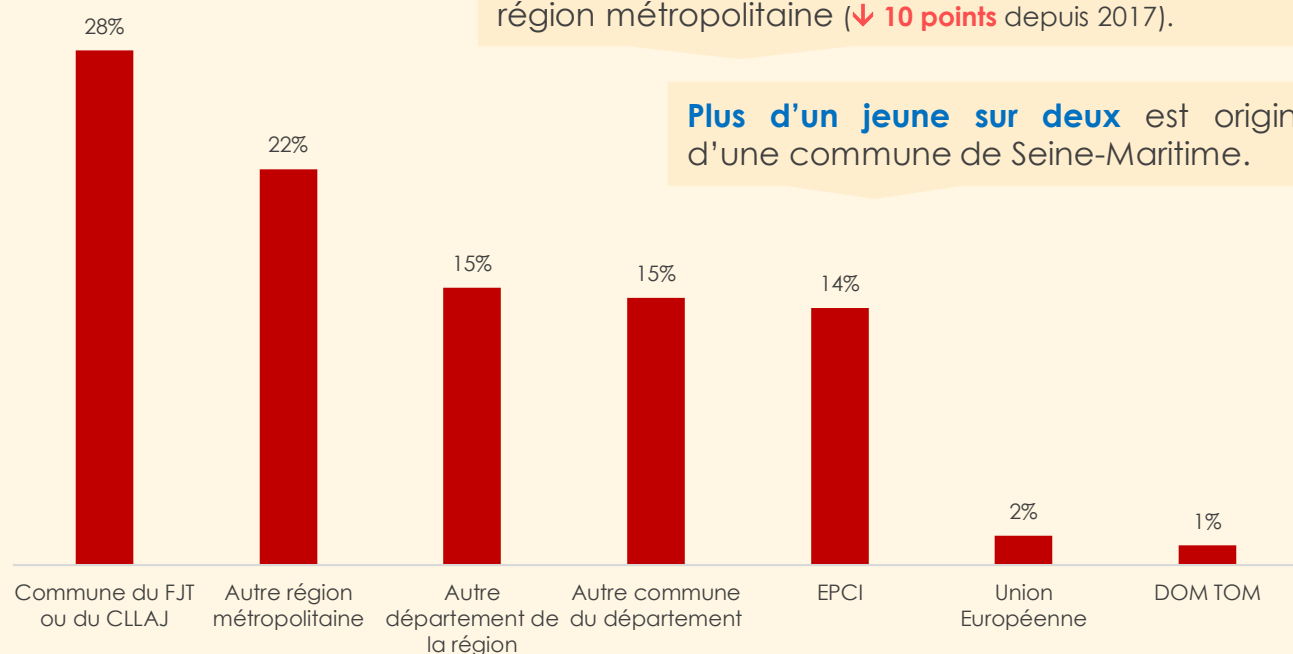
Un tiers des jeunes reçus a suivi une formation professionnalisante (CAP, BEP, Bac pro, Bac technique, BTS...)

Plus d'un tiers des jeunes reçus a le niveau Baccalauréat ou plus.

3. SITUATIONS ANTÉRIEURES DES RÉSIDENTS

3.1. Origine résidentielle

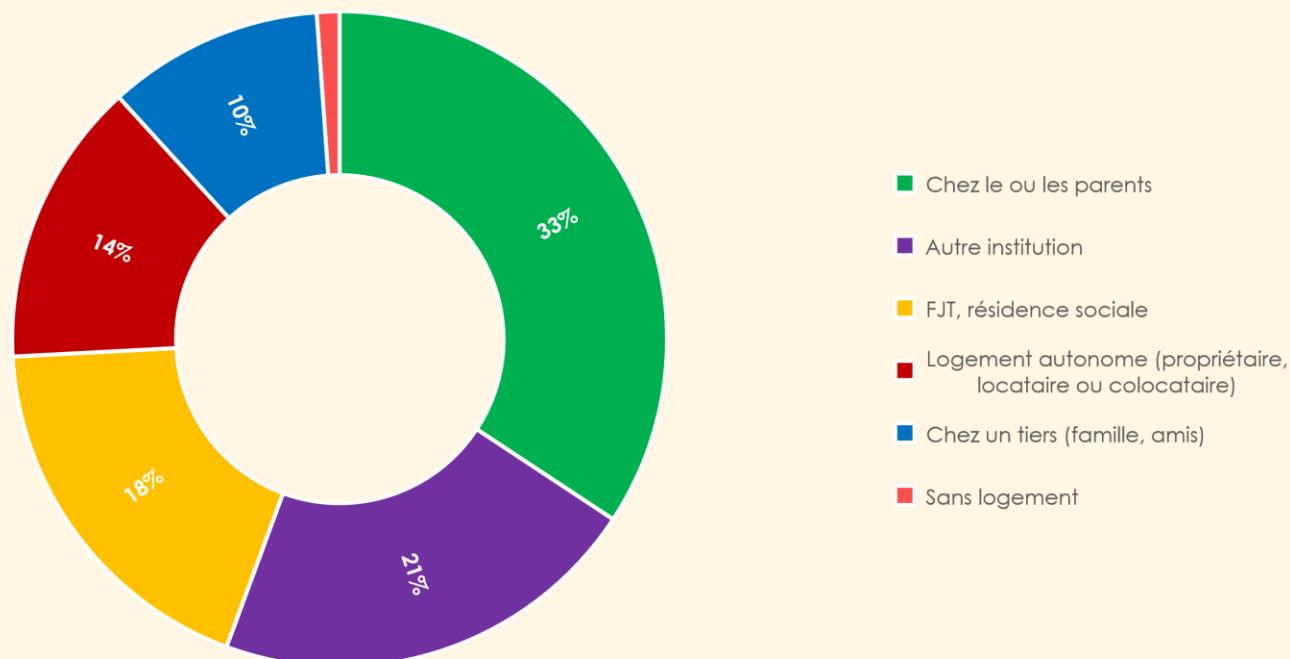
Plus d'un jeune reçu sur cinq est originaire d'une autre région métropolitaine (↓ 10 points depuis 2017).



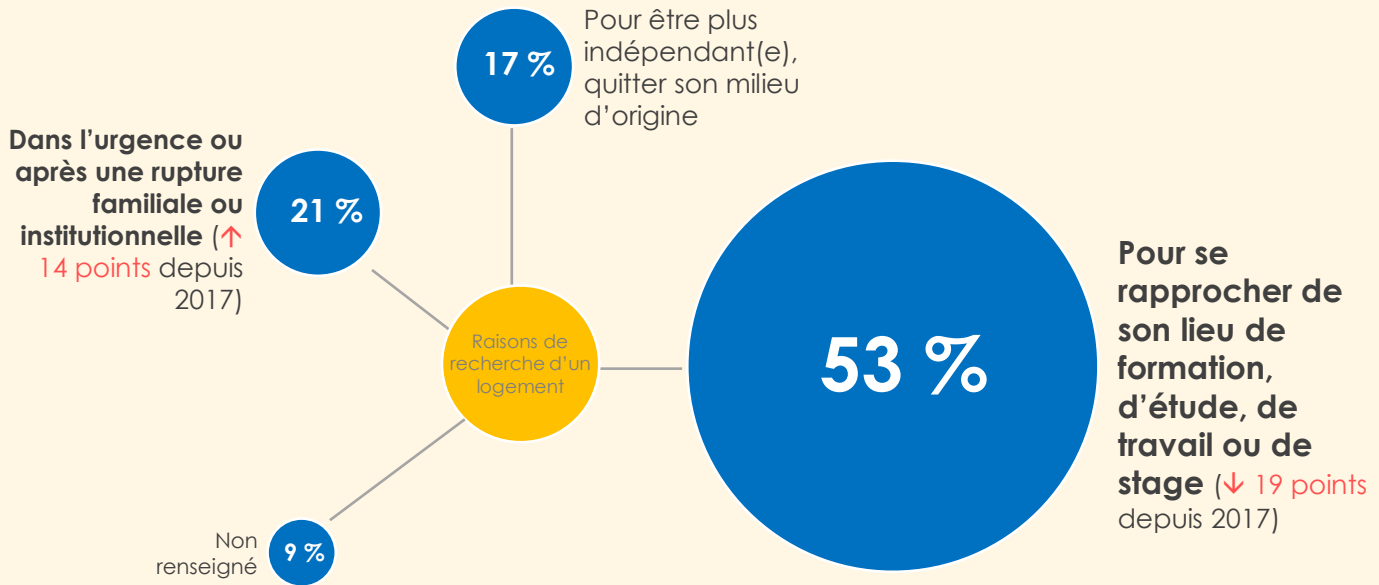
Plus d'un jeune sur deux est originaire d'une commune de Seine-Maritime.

3.2. Dernier logement utilisé avant l'entrée

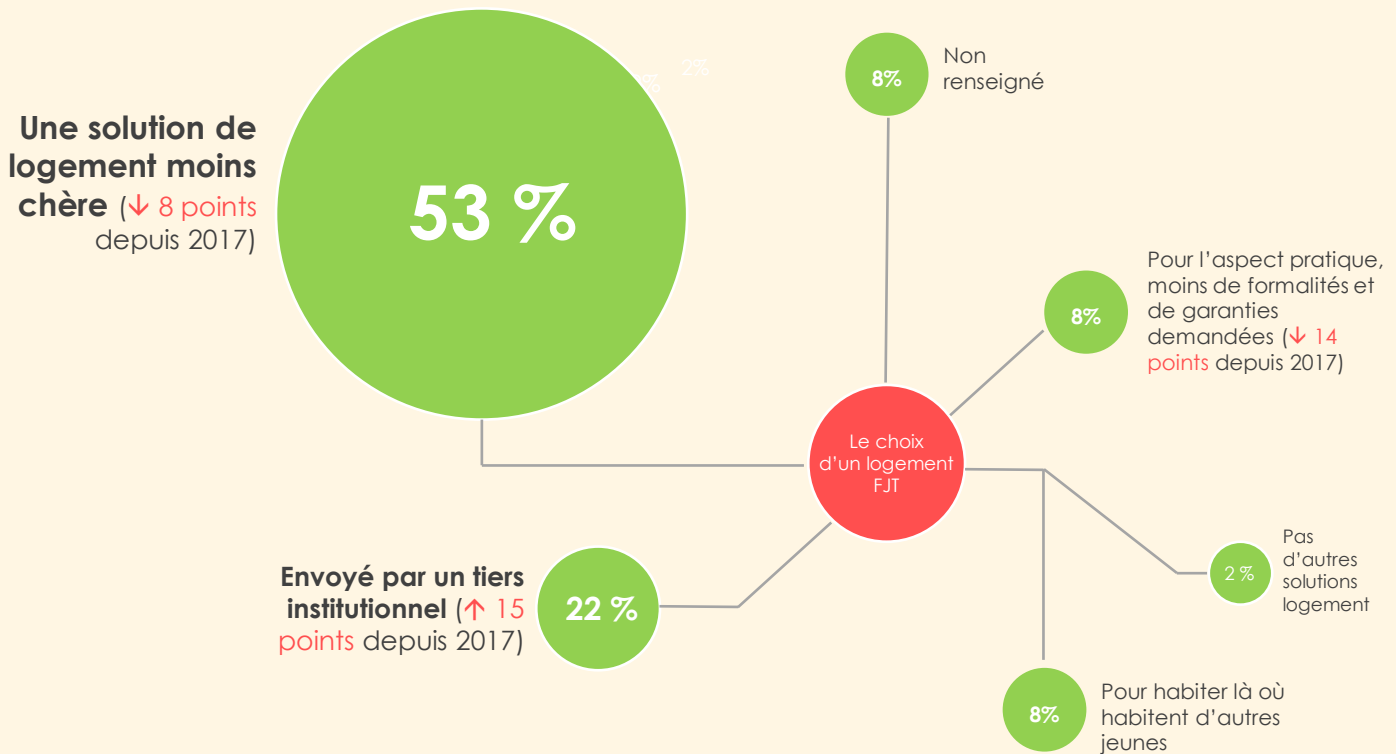
Un tiers des jeunes reçus étaient hébergés au sein du domicile familial avant l'entrée à la résidence (↓ 10 points depuis 2017).



3.3. Raisons de recherche d'un logement

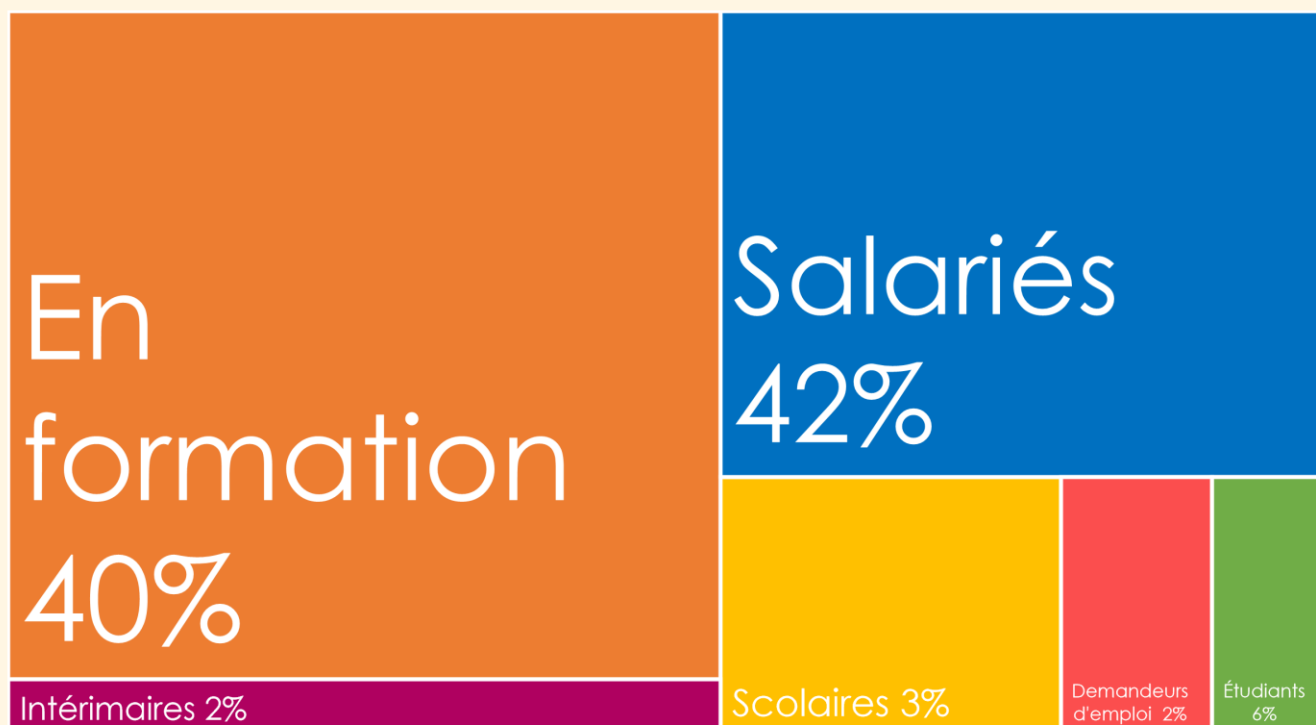


3.4. Raisons de choix d'un logement FJT



4. ACTIVITÉS

4.1. Statuts socioprofessionnels



Plus d'un tiers des jeunes reçus dans les résidences du département en 2018 est stagiaire de la formation professionnelle ou apprenti.

Légende

Salariés : Contrat classique de durée indéterminée à temps plein et CIE / Contrat classique de durée indéterminée à temps partiel / Contrat classique de durée déterminée à temps plein et CIE / Contrat classique de durée déterminée à temps partiel / Contrats aidés (CI-RMA, CAE, CDP...).

En formation : Stagiaire de la formation professionnelle non rémunérée / Stagiaire de la formation professionnelle rémunérée + **Apprentis** : Contrat d'apprenti niveau IV et plus (Niveaux Bac et +) / Contrat d'apprenti niveau V (Niveaux CAP, BEP, BEPC).

Étudiants : étudiants de l'enseignement général et technique

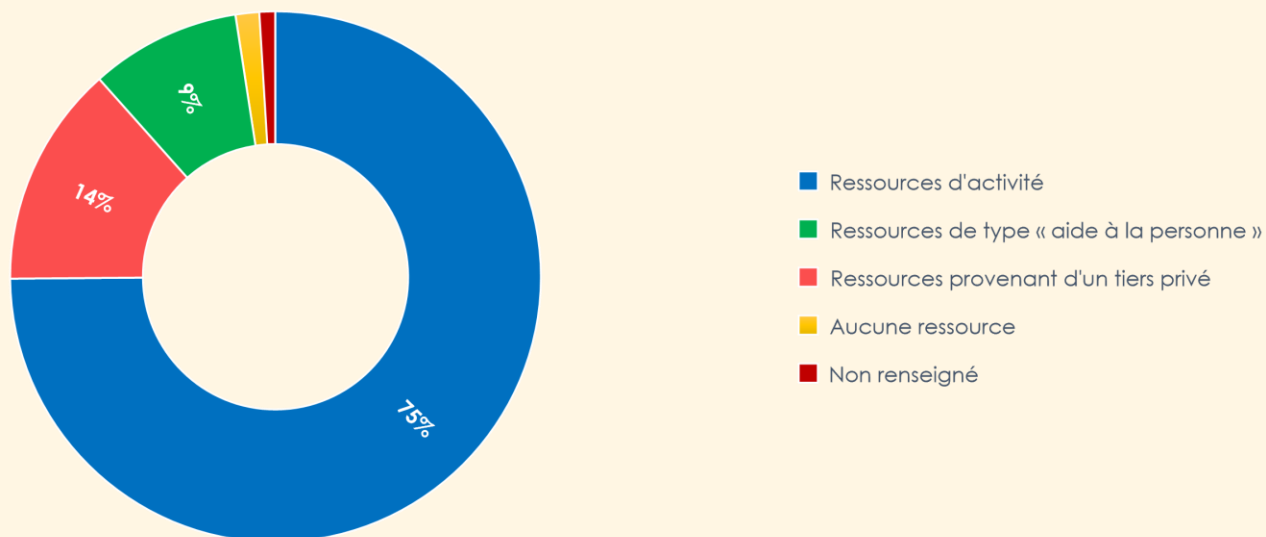
Scolaires : scolaires de l'enseignement général et technique

Demandeurs d'emploi : demandeurs d'emploi de catégorie 2, rémunéré ou non.

5. RESSOURCES

5.1. Nature des ressources

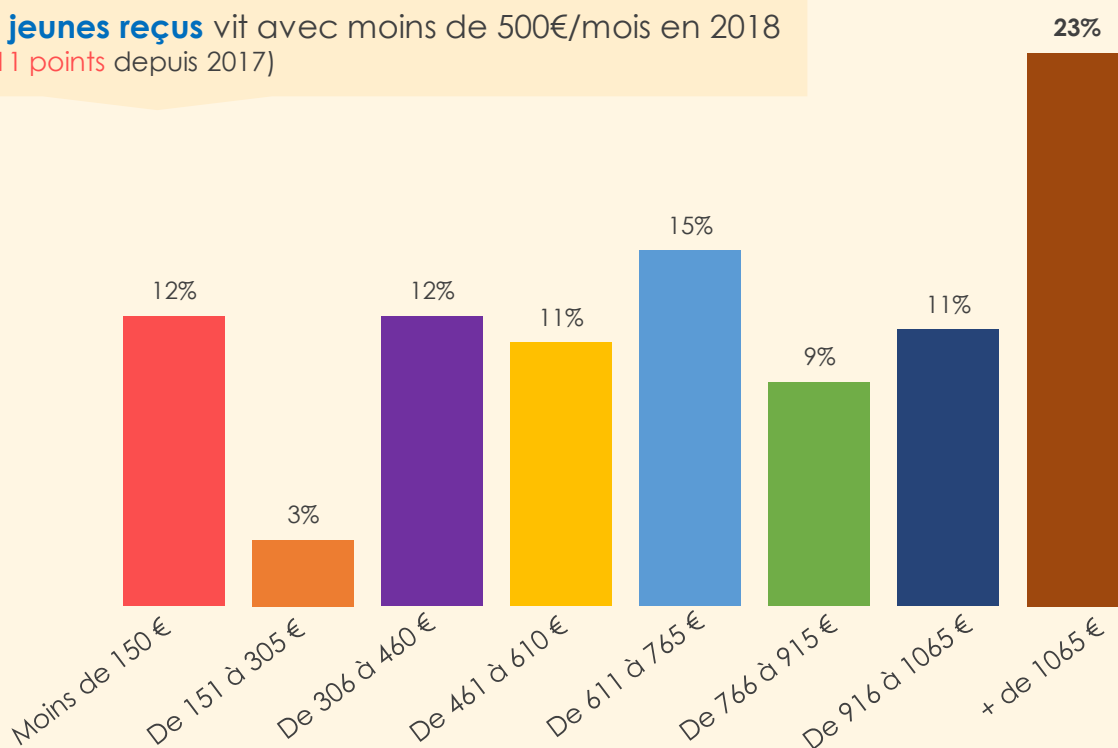
Les trois quarts des jeunes reçus tirent leurs ressources de leurs activités.



5.2. Montant des ressources

Les 3/4 des jeunes reçus vivent sous le seuil de pauvreté en 2018

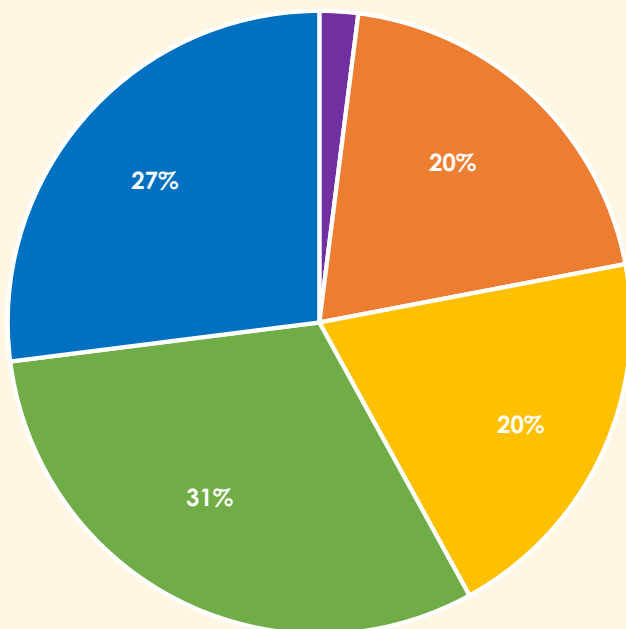
1/4 des jeunes reçus vit avec moins de 500€/mois en 2018
(↑ de 11 points depuis 2017)



6. FIN DU SÉJOUR

6.1. Durée du séjour

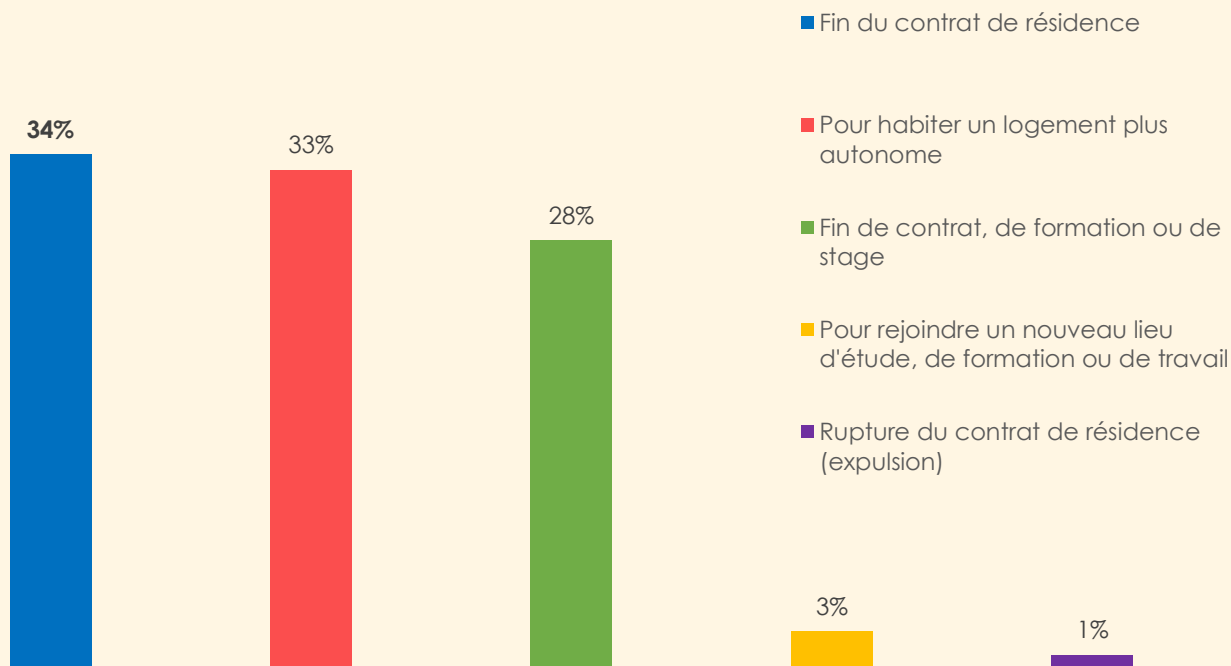
Un jeune reçu sur cinq réside moins de 3 mois dans les structures Habitat Jeunes (↓ de 8 points depuis 2017)



Plus de la moitié des jeunes reçus résident au minimum 6 mois dans les résidences du département

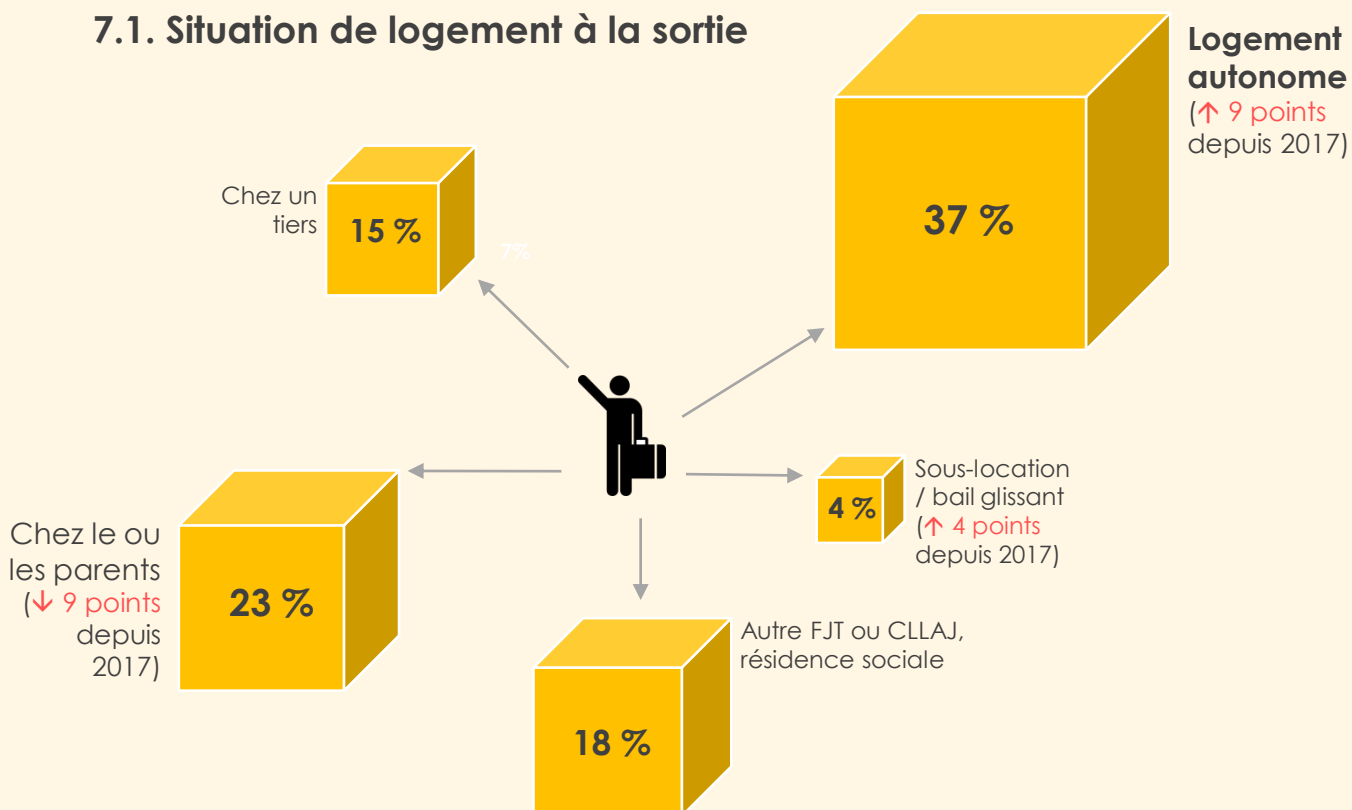
■ Moins d'une semaine ■ Entre 1 semaine et 3 mois ■ Entre 3 et 6 mois ■ Entre 6 et 12 mois ■ Un an et plus

6.2. Raisons du départ du logement FJT

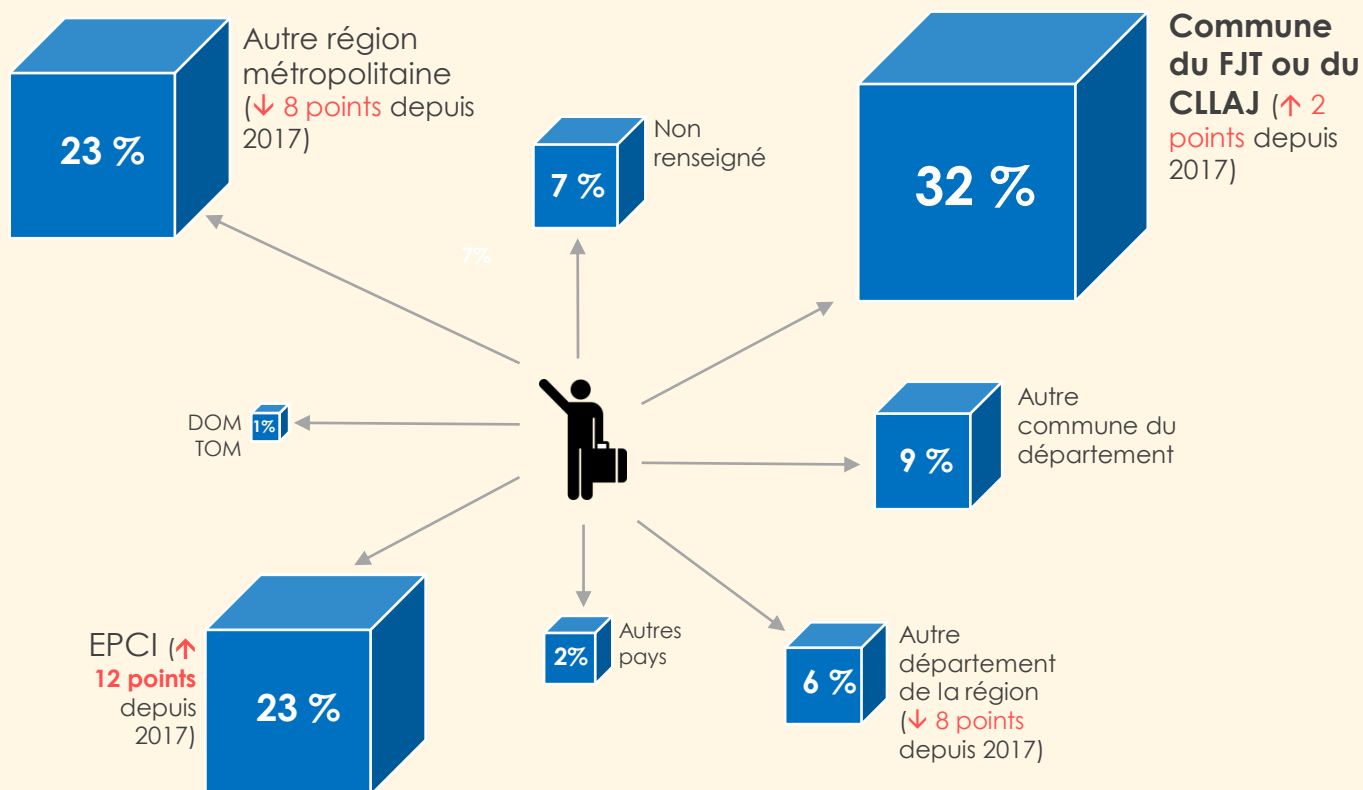


7. SITUATION À LA SORTIE

7.1. Situation de logement à la sortie



7.2. Lieu de destination à la sortie





UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES



Espace Robert Schuman
3 place de l'Europe
14200 Hérouville Saint-Clair



normandie@unhaj.org



02 31 53 75 00



www.habitat-jeunes-normandie.fr



URHAJ Normandie

Habitat Jeunes



Normandie
URHAJ
UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES